

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 11 janvier 2017.

**Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.**

- Secrétaire de séance : Laurent Dugué
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Stéphane Cahorel, Elisabeth Nouard
- Pouvoirs : Stéphane Cahorel à Bertrand Rullier, Elisabeth Nouard à J-Marie Drouaud
- Lecture du CR du conseil municipal précédent.

## Délibération du conseil municipal :

- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal valide la demande de délégation du droit de préemption urbain (DPU) au Grand Angoulême concernant le secteur UXc de Sainte Catherine et les emplacements réservés en zone de DPU.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le rapport annuel des services eau potable, assainissement collectif et non collectif établi par la communauté de commune de la vallée de l'Échelle.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière s'agissant du projet d'arrêté préfectorale en vu d'instituer des servitudes d'utilités publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz sur la commune de Garat.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la rémunération des 4 agents recrutés pour collecter les données du prochain recensement général de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. La dotation forfaitaire communale étant de 3845€, le montant forfaitaire de rémunération de chaque agent sera de 961,25€.
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 au budget 2016 équilibrée à 2 500€ en recette et en dépense dans la section investissement entre le chapitre « 314 voirie » et le chapitre « Opérations non individualisées ».
- Par 16 voix pour, 00 abstentions, 00 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal sollicite la communauté d'agglomération de Grand Angoulême pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

## Informations et points divers :

- Informations.
  - Pole socio culturel : acquisition du terrain en cours.
  - Subvention du FAFA accepté concernant les vestiaires à hauteur de 20 000 €
  - Fond de compensation de TVA possible sur les opérations réseau : 3221€
  - Coût prévisionnel de l'instruction des actes d'urbanisme pour 2017 : Environ 12 300 €
  - Info frelons 2016 : 3 interventions en 2016 pour un total de 330 €
- Agenda.
  - Le 13 janvier 2017 : Réunion publique. Présentation des vœux de la municipalité et rétrospective 2016.
  - Le samedi 28 janvier 2017 : Séance de cinéma pour les enfants. Organisé par le CCAS.
  - Du 19 janvier au 18 février : Recensement de la population sur la commune de Garat.
  - Le 04 février 2017: Soirée théâtre organisée par le comité des fêtes.
  - Le 05 février 2017 : Bourse d'échange à soyaux organisée par Garat Auto Passion.
  - Le 11 février 2017 : Soirée karaoké organisée par l'association des parents d'élèves.
  - Le 25 février 2017 : Soirée Année 80 organisée par l'association « Mathilda Pas à Pas ».

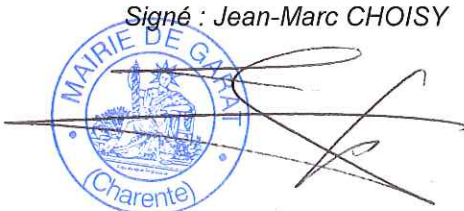
**Fin de séance du conseil municipal à 20h45.** Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Signé : Jean-Marc CHOISY

Le secrétaire de séance,

Signé : Laurent Dugué



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name 'Laurent Dugué' mentioned in the text above.